



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

la CFDT fait aussi sa rentrée

Rencontre bilatérale CFDT/DEB

1^{er} septembre 2015

Présents :

DEB (Direction de l'Eau et de la Biodiversité):

Monsieur François Mitteault Directeur, Madame Virginie Dumoulin Directrice adjointe, Monsieur Farid Chéguettine, adjoint bureau des agences de l'eau

CFDT :

Mohamed Adouane secrétaire de branche des agences de l'eau, Freddy Hervochon agence de l'eau Loire-Bretagne, Laurent Vienne secrétaire de section adjoint agence de l'eau Loire-Bretagne, Hubert Ferrand administrateur au CA de l'agence Seine-Normandie, Juan Emilio Rodriguez secrétaire de section agence de l'eau Rhin-Meuse.

Déclaration liminaire de la CFDT

Après le traditionnel tour de table qui permet à chacun de se présenter et de recueillir les points que nous souhaitons aborder, nous remercions le directeur de l'eau de nous avoir reçus aussi rapidement et lui souhaitons à l'occasion de cette bilatérale de rentrée, qui coïncide avec sa nouvelle prise de fonctions, la bienvenue dans le monde de l'eau et de la biodiversité.

La CFDT insiste sur l'utilité de ce type de rencontre qui nous permet de faire un point global sur la vie de toutes les agences, à défaut d'instance inter-agences.

Depuis quelques années les attentes des personnels deviennent récurrentes à défaut d'être satisfaites et sont :

1. les perspectives de plafonds d'emplois pour le prochain « triennal » 2015 2017, dans toutes les agences,
2. les perspectives d'évolution du statut des agences et notamment :
 - le régime indemnitaire bloqué depuis 2012 avec une demande de la CFDT d'augmentation de la prime de base de 19 à 25 %,
 - la mobilité, rendue aujourd'hui quasi impossible
3. le renouvellement du marché prévoyance

En introduction le directeur réagit promptement sur la question de la mobilité. Ce point lui paraît effectivement un point essentiel, et nous assure qu'il figure parmi ses priorités.

Cette intervention permet alors à la CFDT de rappeler que la mobilité existe dans son statut mais qu'elle est quasi rendue impossible par la LOLF (*loi organique loi de finances*) pour des questions de gestion de plafonds ETP. Des solutions ont pourtant déjà été proposées par la CFDT allant jusqu'à défendre un statut unifié avec les personnels de la future AFB.

Le DEB nous rappelle l'expérimentation actuellement d'une mini bourse à l'emploi en inter agences qui permet de « préserver 3 ETP sur les arbitrages d'emploi et de les réaffecter aux agences dont des agents sont en mobilité ».

Pour la CFDT, c'est très loin d'être satisfaisant et cela envoie un message très négatif au personnel qui ne se sent pas du tout considéré et est inquiet pour son avenir. Ce sentiment est renforcé par le fait de considérer les agences comme uniquement des « vaches à lait » sans aucune autre implication et bénéfice RH pour les agents. De plus, l'acharnement orchestré par Bercy de démonter le système des agences, comme en témoigne le récent référé de la cour des comptes, ne fait qu'aggraver ce sentiment.

Le directeur, appuyé par sa directrice adjointe, rappelle le soutien de la Ministre aux agences et à leurs revendications. Il a également bien entendu les arguments, notamment de rattachement au statut de l'AFB en cours d'écriture, mais pour lui et le ministère la priorité numéro 1 reste l'adoption du quasi statut des personnels de l'environnement. D'après lui, le report de l'examen du projet de loi sur l'AFB au 1^{er} janvier 2016 n'entame en rien la préparation et la mise en place de ce « quasi-statut ».

La CFDT rappelle encore une fois la spirale déflationniste dans laquelle se trouvent les agences suite à des arbitrages systématiquement négatifs et des attaques permanentes. Ce contexte, sous mandature du précédent DEB, a d'ailleurs conduit à une grève des 2/3 des personnels pour le dossier prévoyance avec demande par les OS de reprise en main au niveau de la RH du Ministère. Nous avons besoin d'être rassurés et d'obtenir des garanties, et ne pas se sentir « balader » comme avec son prédécesseur (chat échaudé craint l'eau froide).

Le directeur affirme alors qu'il n'a pas l'habitude de « balader » ses interlocuteurs et qu'il n'y a pas de doute à avoir sur l'aboutissement du dossier de la prévoyance pour lequel il a été particulièrement informé. L'appel d'offre a été lancé sur la base du contrat actuel permettant le maintien de garanties identiques ; de plus une étude pilotée par RMC devrait fournir sous peu les modalités de compensation de la participation employeur.

La CFDT rappelle que sur ce dossier géré en intersyndicale, beaucoup d'éléments depuis le début l'amènent à être inquiète. De plus, la question de l'amendement parlementaire, qui n'a pas abouti, ne place pas ce dossier sous une bonne étoile. Attention au risque d'une solution facultative transitoire, qui on le sait, pourrait facilement perdurer avec comme conséquence majeure qu'une part importante des agents n'ait plus aucune protection. Ceci est inacceptable pour la CFDT.

La directrice adjointe affirme que « *la solution de l'amendement optée au début de l'été était à ce moment la plus favorable, mais que malheureusement un imbroglio entre rapporteurs parlementaires à une heure tardive a conduit à opposer l'article 40 de la constitution (qui interdit tout amendement parlementaire ayant une incidence financière sur le budget de l'état). D'après elle, cet article 40 a été utilisé à tort, et masque plus une incompréhension entre le rapporteur de la loi et le sénateur qui a déposé l'amendement* ».

Désormais, elle est convaincue et confiante, qu'avec l'appui de la Ministre la piste réglementaire avec l'adoption d'un décret spécifique est la meilleure solution, même si un arbitrage interministériel s'avère nécessaire.

La CFDT est loin d'être convaincue par ses explications qui relèvent plus du théâtre de guignol que de la réalité. Nous avons informé la DEB, en intersyndicale avec nos collègues du SNE et de la CGT, du risque de blocage de l'article 40, et informé le rapporteur de la loi le sénateur Jérôme Bignon, lors d'une audition de la préparation de cet amendement.

Pour nous, cet épisode ne fait que confirmer notre analyse sur l'amateurisme de la DEB.

Tous les arbitrages avec la Fonction publique ont à ce jour été perdus (taux pro/pro notamment...) et nous ne sommes pas rassurés sur les futures négociations pour la mise en place d'un décret spécifique. Notre seul espoir est l'arrivée du nouveau directeur qui peut, avec le poids politique de la ministre qui pèse beaucoup dans le gouvernement, obtenir gain de cause.

A notre demande initiale de prise en compte d'augmentation de la prime de base de 19 % à 25 % et de notre question sur les perspectives de plafonds d'emplois, la directrice adjointe tout en entendant notre demande d'augmentation de notre prime de base de 19 à 25 %, pense qu'elle sera difficile à obtenir dans le contexte budgétaire actuel. Mais, en reprenant notre argumentaire sur l'alignement avec le futur quasi-statut des personnels de l'environnement dans l'AFB, elle pense que cette demande pourra faire partie du cycle de négociations globales à ouvrir en 2016.

En ce qui concerne les perspectives de plafonds d'emplois, on reste à ce jour, sur les mêmes trajectoires que 2014, à savoir -38 postes et diminution à la même hauteur des frais de fonctionnement, soit 5 %.

En réponse, la CFDT rappelle l'argument d'ailleurs repris par la Ministre que les agences sont une véritable banque publique d'investissement de l'eau qui fonctionne et qui est reconnue (sujet même inscrit à la COP 21).

La CFDT demande au DEB de nous fournir rapidement d'ici la fin de l'année, une lettre de mission qui précise un périmètre de négociations bien établi pour 2016, qui reprendra nos revendications statutaires, indemnitaires, pour ramener la confiance du personnel, très écornée ces derniers temps, et dont les perspectives d'avenir s'assombrissent !

La directrice adjointe semble favorable aux arguments exposés et pense qu'effectivement 2016 est le bon moment pour ouvrir ce chantier. Le point pourrait être soumis à la prochaine DAE de fin septembre.

Enfin, avant de clore l'échange, nous souhaitons aborder un dernier point sur le projet de mutualisation à toutes les agences du poste d'ISST (inspecteur sécurité santé au travail) de Seine-Normandie, déjà en charge de 3 agences (Seine-Normandie, Artois-Picardie et Rhin-Meuse) suite notamment au départ de celui de Loire Bretagne.

Il nous semble :

1. qu'étendre les missions aux 3 autres agences nuirait significativement à l'efficacité dans sa mission par ailleurs reconnue,
2. que le fait que cet inspecteur soit élu au CT et membre du CHSCT, nous pose des questions déontologiques sur le fait d'être juge et partie.

La CFDT exige donc que ce dossier soit instruit sur ces bases.

